

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 OCTOBRE 2015

Ouverture de la séance à 20h15 par le Président P. Thévoz. Il souhaite la bienvenue aux conseillers ainsi qu'aux municipaux. Il salue la présence de Mme Mélanie Gobet, de la Broye, de Chantal Rouleau de la Liberté et d'Anton Bruni du Murtenbieter.

Appel : Présents : 27 Excusés : 8 Non excusés : 0

Ordre du jour :

Appel

1. Approbation du PV de la séance du 2 juin 2015
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Informations du Président
4. Préavis municipal n°6/2015 : Arrêté d'imposition 2016
5. Préavis municipal n°7/2015 : Modification du règlement communal sur les égouts et épuration des eaux usées du 13 octobre 1967
6. Informations municipales
7. Divers et propositions individuelles

1. Approbation du PV de la séance du 2 juin 2015

Le PV est approuvé à l'unanimité avec les modifications suivantes :

- Point 5 : *Marc Ursenbacher* : impossible de donner une réponse ~~non~~ exhaustive.
- Point 5 : R. Tacheron : ... Et encaissons-nous réellement le droit de passage de Fr. 15.- ~~20.-~~ par bateau lorsque la barrière se lève ?
- Point 3 - Forêt, routes, internet, déchets, parc et cimetière : Le revêtement de la route de Villarepos a été stabilisé par une membrane et du gravier. ~~En 2015~~ **Jusqu'en 2018**, celui de la route d'Avenches et de la route de Morat devra être changé pour éviter les nuisances sonores.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Informations du Président

- Le Président procède à la lecture de la lettre de remerciements de la Ribambelle à l'attention de l'assemblée. La Ribambelle remercie les conseillers communaux pour leur don de CHF 650.-.
- Fin août, le comité directeur de l'ASIA a sollicité le conseil communal. Une commission a été nommée pour l'étude des nouveaux statuts de l'ASIA. Elle est composée de Sandra Laverrière, Deborah Kaeser et Thierry Feneyrolles. Une séance de travail a eu lieu le 15.9. à Avenches avec la présentation des nouveaux statuts. La commission a établi un rapport à l'attention de l'ASIA et les nouveaux statuts seront présentés et soumis au vote au conseil lors de la prochaine séance.
- Chaleureux remerciements à Céline Kohler, Sylvain Carrard, Christine Meer-Lanz, François Cornaz et Thierry Feneyrolles pour leur présence lors du dépouillement des élections fédérales du 18 octobre 2015. Un 2^e tour aura lieu le 8.11.2015. Patrick Thévoz prie les scrutateurs et scrutateurs suppléants de passer vers lui après la séance pour s'organiser.

4. Préavis municipal n°6/2015 : arrêté d'imposition 2016

Martine Herrmann explique le préavis. Jusqu'à maintenant les excellents résultats des comptes de la Communes étaient principalement dus à la vente des terrains communaux. Or il n'y a presque plus de terrains disponibles à vendre et la Commune va être confrontée à des dépenses qu'elle ne pourra pas éviter : pose d'un nouveau revêtement bitumineux phono-absorbant sur la chaussée, assainissement des vieilles conduites d'eau et du réservoir de la Mellire, achat éventuel de l'ancienne Cure (à condition que le conseil accepte). Si nous ne pouvons plus vendre de terrain, nous devons augmenter les impôts communaux pour palier aux dépenses à venir. Elle estime toutefois que l'augmentation de 3 points ne paraît pas insurmontable pour les contribuables de la Commune (cf. exemple de calcul à la page 2 du préavis).

La Commission des finances, par son rapporteur, *Roland Tacheron*, propose de maintenir le taux d'imposition communal actuel (à 61 points). Cette recommandation est faite en raison du manque d'informations concrètes concernant les différents travaux et achats énoncés dans le préavis. Elle relève également qu'une dotation de Fr. 300'000.- a été faite dans les comptes 2014 au fonds de réserve 9282.5 *Fonds pour travaux futurs* et que ce compte se monte aujourd'hui à 600'000.-. La commission souligne en outre que le fonds pour le réseau d'eau potable 9282.4 s'élève à Fr. 300'000.-. La commission des finances demande à la Municipalité de fournir des éléments concrets quant aux dépenses prévues.

Martine Herrmann précise que les travaux sont prévus pour ces prochaines années et concède que les chiffres absolus ne sont pas disponibles. Elle indique que le revêtement coûtera entre Fr. 600'000.- et Fr. 800'000.-, et le renouvellement des conduites d'eau entre Fr. 300'000.- et Fr. 350'000.-. Elle ajoute que la Municipalité a établi un avant-budget pour 2016 dans lequel les transports (infrastructures ferroviaires), la police et la facture sociale sont notamment des éléments qui vont augmenter en 2016. Elle ajoute que l'augmentation d'imposition sera entièrement attribuée aux dépenses faites pour la Commune.

Roland Tacheron indique que la commission n'est pas contre une augmentation des impôts mais qu'il leur manquait des éléments concrets pour pouvoir se prononcer en faveur de cette augmentation. Il semblerait également que les fonds de provision pour les travaux futurs soient suffisamment élevés pour palier aux dépenses futures. Il propose d'attendre les chiffres concrets et la clôture de l'exercice 2016 pour fixer une éventuelle augmentation des impôts.

Jérôme Laverrière: une augmentation des recettes fiscales de Fr. 100'000.- grâce au taux d'imposition passant de 61 à 64 points paraît dérisoire pour faire face aux dépenses prévues. Quelles autres mesures sont prévues à moyen/long terme pour maintenir les comptes de la Commune à flot ? *Martine Herrmann*. : Eviter les dépenses extraordinaires. Pour l'instant pas d'autres mesures ne sont prévues.

Marianne Walker : Comme indiqué dans le préavis n°7/2015, il est prévu une augmentation de la population en 2016. Cette augmentation ne va-t-elle pas générer un revenu d'impôts supplémentaires pour la Commune ? Tant que les dépenses prévues ne sont pas plus précises, il faudrait maintenir le taux actuel de 61 points.

Christine Vetterli : le renouvellement des conduites d'eau aura-t-il un impact sur la consommation d'eau par habitant ? *Christophe Gujer*: il n'y aura pas de changement de consommation.

Christine Vetterli : le montant des actes de défaut de bien en faveur de la Commune est-il connu ?

Martine Herrmann: non.

Daniel Cornaz : les revenus vont diminuer et les dépenses augmenter. Ce double phénomène mettra-t-il en péril la situation financière de la Commune ? *Martine Herrmann* : oui, c'est possible.

François Cornaz : En principe, le renouvellement des conduites d'eau ne devrait pas être financé par le biais des impôts. *Martine Herrmann* : non, pas la totalité effectivement.

François Cornaz : on vise la prudence pour l'exercice 2016 mais est-ce que ces 3 points d'augmentation vont-ils suffire ou ne va-t-on pas nous demander à nouveau d'augmenter de 3 points l'an prochain ?

Martine Herrmann : ces 3 points sont probablement une première étape. Cela permettra aussi de mesurer leur impact sur la péréquation financière. De plus, nous souhaitons aussi amortir un maximum des investissements pendant que nous en avons encore les moyens.

Patrick Thévoz : l'arrêté d'imposition est voté chaque année, nous pouvons donc le mettre en discussion régulièrement.

Francis Aebischer : jouer la prudence me paraît sage. Je soutiens la proposition de la Municipalité.

Le Conseil communal accepte à la majorité (15 voix pour, 8 voix contre et 3 abstentions) d'augmenter le taux d'imposition communal 2016 à 64 points et de reconduire pour 2016 tous les autres points, sans modification par rapport à l'arrêté d'imposition 2015.

5. Préavis municipal n°7/2015

Christophe Gujer : une modification de la loi fédérale sur la protection des eaux instaure un financement national pour l'équipement d'une centaine de stations d'épuration avec une étape supplémentaire de traitement pour éliminer les micropolluants. Une taxe fédérale sur les eaux usées d'au maximum Fr. 9.- par habitant raccordé et par an sera perçue par la Confédération auprès des détenteurs de station d'épuration dès 2016 et jusqu'au plus tard en 2040 afin d'alimenter un fonds permettant d'indemniser ces mesures à hauteur de 75%. Les détenteurs de STEP vont reporter cette nouvelle taxe sur les communes selon le nombre d'habitants raccordés. Pour pouvoir financer cette nouvelle taxe, la Commune propose de suivre les recommandations de l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux ainsi que l'organisation Infrastructures communales : elle propose d'ajuster son règlement communal sur les égouts et épuration des eaux usées en augmentant la taxe par m³ d'eau utilisée de 20 ct., soit de passer de Fr. 1,50 à Fr. 1,70/m³. Cette façon de faire respecterait le principe du pollueur payeur si l'on part du principe que plus la quantité d'eaux usées est grande, plus la quantité de micropolluants à nettoyer augmente.

Roland Tacheron, rapporteur de la commission des finances, relève que la taxe de Fr. 1,70 par m³ reste relativement modeste en comparaison avec les taxes payées dans d'autres communes et elle soutient la proposition de la Municipalité qui respecte bien le principe du pollueur-payeur. La commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Josiane Kohler. : Dans les comptes 2014 nous avons un poste *attribution financement spéciaux* de Fr. 50'645.- sur le compte n°460.381: ce compte ne pourrait-il pas être utilisé pour financer cette taxe ?

Christophe Gujer : non car il ne s'agit pas d'un financement spécial mais d'une taxe à payer annuellement jusqu'en 2040.

Le Conseil communal accepte à l'unanimité la modification du règlement communal sur les égouts et épuration des eaux usées du 13 octobre 1967 – avenant de modification n°3.

6. Informations municipales

Marc Ursenbacher :

- **Port** : apporte une réponse à Roland Tacheron concernant sa demande du dernier conseil. Le droit de passage au port se monte à Fr. 15.- et non Fr. 20 par levé de barrière et cette taxe n'est imputable que pour les personnes domiciliées hors du village. La Commune perçoit 10% de ce montant, ce qui représente entre Fr. 320 et Fr. 370.- par an. *Roland Tacheron*: relève que 10% est un pourcentage plutôt modeste. *Heinz Herrmann* : comment reconnaît-on les habitants de non-habitants. *Denis Perregaux-Dielf* : chaque habitant a une clef à disposition (contre un dépôt de Fr. 100.-).
- **Rappel concernant les autorisation de construire** : Le principe est le suivant: chaque construction est soumise à autorisation de la Municipalité ou de l'organe compétent. Les exceptions sont : les constructions qui ne sont pas utilisées pour l'habitation ni pour l'activité professionnelle, pour autant qu'elles ne porteront pas préjudice au voisinage. Les aménagements extérieurs (dalles pour une terrasse, par ex.) et les installations temporaires ne sont pas soumis à autorisation. La Municipalité a le pouvoir de décider selon l'art 111 LATC si le projet peut être dispensé d'une mise à l'enquête publique.
En résumé : toute construction (sauf par ex. des petits travaux de terrassement) est soumise à autorisation et doit donc être annoncée avant sa réalisation à la Municipalité. Cette dernière informera les propriétaires si une enquête publique est nécessaire ou non. Dans le doute, la Municipalité recommande à tout citoyen d'annoncer son projet de construction en passant au bureau communal.

7. Divers et propositions individuelles

Claude Monney : remercie la Municipalité et particulièrement Marc Ursenbacher d'avoir fait poser les portes grillagées au port communal. Il demande si un éclairage public supplémentaire entre « Bakobo » et les Vouats est prévu prochainement ? *Martine Herrmann* : va étudier la question.

Christine Vetterli : Pourrait-on avoir une entreprise compétente pour assurer la qualité de l'éclairage public? *Martine Herrmann* : Il est vrai que l'entreprise ATESCO a malheureusement un temps de réaction extrêmement lent en cas de panne considérant qu'elle est sur place !

Christine Vetterli : La commune a-t-elle l'intention de changer cet éclairage ? *Adrian Kündig* : si nous commandions encore en 2015, nous pourrions toucher un subside de Fr. 200.-/lampadaire (des discussions ont été menées avec le groupe E). Or pour l'instant nous n'avons ni le budget ni le temps pour nous attaquer à ce projet. De plus, renseignement pris, le bénéfice des LED pour les éclairages de quartier ne semble pas être significatif.

Roland Tacheron : A-t-on un règlement communal qui définit les couleurs, les matériaux, ... des habitations?

Marc Ursenbacher : le règlement des constructions date de 2003. L'article est toujours en vigueur. Tout projet de construction est mis à l'enquête et tout un chacun est libre d'intervenir lors des mises à l'enquête si les couleurs ou les matériaux utilisés ne lui plaisent pas.

Francis Aebischer : C'est la période de récolte des plantes hallucinogènes dans la forêt des Grangettes... que pourrait-on faire ? *François Cornaz* : La forêt et la cabane sont sur un terrain de l'Etat. Le garde-pêche ou le garde-chasse devraient pouvoir intervenir. Ou alors notre policier communal ? *Pascale Walker* : nous pourrions informer la police de proximité dont nous faisons partie ? Il faut faire le 117 et simplement annoncer les faits suspects.

Roland Tacheron : A qui appartient la parcelle entre Faoug et Avenches où sont stockées les remorques à bateaux ? Cet endroit ressemble à un cimetière à remorques et il enlaidit le paysage du bord du lac. Le minimum serait de tondre et de ranger les remorques. *Denis Perregaux-Dielf*. Le terrain est loué par le chantier naval à la Commune. Le chantier l'utilise comme zone de dépôt de remorques abandonnées par leurs propriétaires. Le chantier tente de retrouver leurs propriétaires et passé un certain délai, les remorques sont évacuées à la charge du chantier.

Marianne Walker : Y aura-t-il toujours suffisamment d'eau potable au vu de l'augmentation prochaine du nombre d'habitants au village ? *Christophe Gujer* : cette année, le niveau d'eau du réservoir n'a pas bougé. L'année fut relativement humide. Selon toute vraisemblance, le contenu de la nappe devrait suffire pour 900 habitants. On pourrait faire tester son niveau mais les frais liés seraient trop élevés. De plus, nous

avons toujours des solutions de secours comme prendre l'eau de Courgevax à moindre frais même si cette eau est plus chère que la nôtre.

Christine Vetterli. Qu'en est-il de ma demande du 27 juin 2015 concernant l'arrêt sur demande à Faoug ?

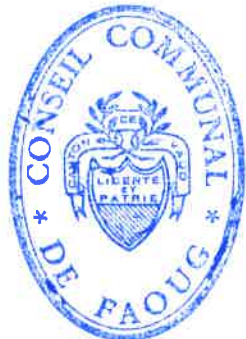
Martine Herrmann : nous n'avons toujours pas de réponse. Pour l'instant ce n'est apparemment pas possible. Il n'y aurait pas suffisamment de place pour croiser. Lors de chaque nouvel horaire, la Commune relance les CFF pour obtenir un arrêt à Faoug.

Le président annonce que le prochain conseil aura lieu mardi 1^{er} décembre 2015 avec pour sujets connus la discussion du budget 2016 et le préavis concernant les changements de statuts de l'ASIA.

Le Président lève la séance à 21h36.



P. Thévoz
Président



S. Laverrière
Secrétaire

Faug, novembre 2015

Approuvé lors du conseil communal du 1^{er} décembre 2015.